

## Nos élus doivent exprimer leur indignation lorsque des lieux chrétiens sont atteints

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Brèves](#), [Communication P](#), [Culte divin](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

**Date** : 12 mai 2013

A force de faire le "buzz", mon confrère **Daniel Hamiche** [a obtenu](#) une réaction de l'archevêque de Poitiers, Mgr **Pascal Wintzer**, suite à l'odieuse profanation de l'église de Naintré, avec vol des Saintes Espèces, sans doute à des fins de culte satanique. Mgr Wintzer a donc publié un communiqué dans lequel, non seulement il condamne l'ignominie, mais aussi il relève le silence des autorités étatiques, lesquelles sont pourtant bien promptes à réagir dès qu'un malheureux graffiti apparaît sur un lieu de prière, pourvu qu'il ne soit pas chrétien :

"Il y a une semaine, l'église de Naintré (Département de la Vienne, Diocèse de Poitiers) a été victime d'actes de vandalisme. Plus précisément, il s'agit d'actes de profanation visant directement la religion catholique, puisque des objets du culte ont été sciemment abimés ou volés, la porte du tabernacle a été forcée et il y a eu vol d'hosties consacrées.

Ces actes soulèvent l'indignation des fidèles de la paroisse et du diocèse comme de beaucoup d'autres personnes. L'église étant propriété communale, une plainte a été déposée.

Le curé de la paroisse, l'abbé **Thierry Delumeau**, a célébré une messe de réparation et a rassemblé les fidèles pour la prière. C'est en effet ce que font d'abord les chrétiens, ils prient pour ceux « qui ne savent pas ce qu'ils font ».

Mais, au-delà des personnes et des actes qu'elles accomplissent, il est important de rappeler que notre pays appelle par la Loi au respect des cultes et des croyances. Tout comme l'État et nos élus expriment leur indignation lorsque d'autres cultes sont atteints, ce principe doit s'appliquer lorsque des actes similaires touchent l'Église catholique. La liberté religieuse est un seul et même principe qui s'applique également à chacun."